



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Emploi de la langue française dans l'Administration



**FEUILLE DE ROUTE
INTERMINISTÉRIELLE
2026**

Cette feuille de route a été conçue par la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* (DGLFLF), qui assure la coordination de la politique linguistique du Gouvernement pour le ministère de la Culture et, à ce titre, l'animation du réseau des hauts fonctionnaires à la langue française, chargés de la terminologie.

Ce document est le fruit des initiatives proposées par chacun des hauts fonctionnaires, référents sur l'ensemble des enjeux liés à la langue française au sein de leurs administrations respectives.

Sommaire

3 - Préambule

La langue française
dans l'administration

4 - Coups de projecteur

sur les actions menées
par les ministères

6 - Objectifs

de la feuille de route

7 - Axe 1

Garantir une pleine application
de la loi Toubon

9 - Axe 2

Renforcer l'accessibilité
des services publics

11 - Axe 3

Soutenir la dynamique
interministérielle

Préambule

La langue française occupe une place centrale dans l'organisation et l'action des services publics. Conformément à l'article 2 de la Constitution, selon lequel « *la langue de la République est le français* », l'État a la responsabilité d'en garantir l'usage au sein des ministères et de leurs opérateurs, ainsi que dans l'ensemble de sa communication avec les citoyens.

Dans cet objectif, la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « *loi Toubon* » pose le principe d'un « *droit au français* », en garantissant son emploi dans l'enseignement, le travail, les échanges (notamment affichages publics, publicités, pratiques de consommation...) et les services publics. C'est une loi de cohésion sociale, qui vise, avant tout, à assurer l'égalité des citoyens dans leur vie quotidienne. Elle permet un accès en français à l'information, aux savoirs, à la culture, aux services publics, et contribue de ce fait à la protection du consommateur, de l'usager, du salarié.

Au regard de ces enjeux majeurs, elle fixe aussi des obligations spécifiques aux services publics, avec un devoir d'exemplarité qui s'impose dès lors aux agents publics. Cette exemplarité est d'autant plus attendue qu'elle répond à des attentes fortes de nos concitoyens, qui expriment une demande croissante de services publics lisibles, accessibles et compréhensibles.

Face à l'augmentation croissante des anglicismes constatée par les Français dans l'espace public, mais aussi dans la communication des services et entreprises publics (constatée par 81 % d'entre eux), ceux-ci affirment très nettement leur désaccord : 68 % d'entre eux se déclarent ainsi agacés par l'utilisation d'anglicismes dans les messages et slogans publicitaires des acteurs publics, 67 % d'entre eux estimant en outre que cela gêne la compréhension du message délivré, et 89 % d'entre eux considèrent enfin indispensable que les acteurs publics s'adressent aux usagers en français.

L'emploi de la langue française dans l'ensemble de la communication institutionnelle, orale et écrite, et quels que soient les supports, constitue ainsi une condition préalable à un égal accès aux droits et, plus largement, à une relation de confiance dans l'action publique.

L'année 2026 marque une étape importante de la politique publique en faveur de la langue française, au moment où la représentation nationale ouvre des travaux visant à renforcer la loi Toubon, avec le dépôt d'une proposition de loi annoncée en 2026 au Sénat.

Elle coïncide également avec le trentième anniversaire du réseau des hauts fonctionnaires à la langue française. Créé par décret n° 96-602 du 3 juillet 1996, ce réseau est animé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, au titre de sa mission de coordination de la politique linguistique du Gouvernement pour le ministère de la Culture. Il joue un rôle central pour la prise en compte des enjeux linguistiques dans les politiques publiques déployées au sein de chaque ministère - au niveau central ou déconcentré - comme par les établissements relevant de leur tutelle et plus largement leurs opérateurs.

À ce titre, deux missions principales sont confiées aux hautes et hauts fonctionnaires :

- Définir, en dialogue avec le ministère de la Culture, et mettre en oeuvre une politique en faveur de l'emploi et de la promotion de la langue française dans leur périmètre d'intervention, avec une responsabilité particulière s'agissant de l'application de la loi Toubon.
- Contribuer au dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française, qui organise l'action publique, incitant à la création, à la diffusion et à l'emploi de termes français nouveaux ; dans cette perspective, ils sont à l'initiative, sur des sujets relevant de leur ministère, de la création de groupes d'experts, dont ils assurent le bon fonctionnement. Ils veillent à la diffusion de l'ensemble des termes nouveaux au sein de leur ministère.

Dans ce contexte, une nouvelle impulsion est donnée, à travers la mobilisation des hautes et hauts fonctionnaires à la langue française, pour renforcer les initiatives destinées à mieux faire connaître auprès des agents de leur ministère respectif les enjeux liés à l'emploi de la langue française et les obligations qui en découlent dans leurs missions quotidiennes.

Coup de projecteur sur les actions menées par les ministères

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR...



GARANTIR UNE PLEINE APPLICATION DE LA LOI TOUBON,

par une meilleure information des agents sur son contenu et la mise à disposition d'outils et de ressources.

FOIRE AUX QUESTIONS sur la loi Toubon

Économie, Éducation nationale, Sports

INSTALLATION D'UN COMITÉ MINISTÉRIEL consacré aux politiques linguistiques

Culture

CIRCULAIRE RAPPELANT LES OBLIGATIONS D'EMPLOI de la langue française aux agents

Affaires étrangères

DÉPLOIEMENT D'UNE RUBRIQUE INTRANET consacrée à la langue française

Agriculture, Armées

PLAQUETTE visant à lutter contre les anglicismes au quotidien

Culture, Justice, Santé

GUIDES DE BONNES PRATIQUES LINGUISTIQUES

Sports

PARTICIPATION RENFORCÉE des experts et praticiens aux travaux terminologiques

Affaires étrangères

PRIORISATION DES ÉQUIVALENTS FRANÇAIS à créer ou à promouvoir via l'IA

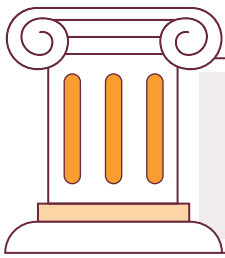
Affaires étrangères

RÉFÉRENCEMENT DE FRANCETERME, mise à disposition de différents outils dans l'écosystème de formation en matière de santé

Santé

CRÉATION DE LEXIQUES SPÉCIALISÉS, diffusion de nouveaux termes

Affaires étrangères,
Santé, Sports,
Transition écologique



RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS,

par une sensibilisation des agents aux enjeux liés à l'emploi de la langue française

CAMPAGNE D'AFFICHAGE

Agriculture

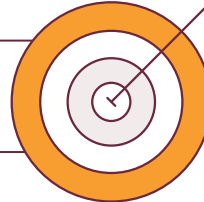


EXPOSITION ET ÉVÈNEMENT INTERNE de communication

Justice

INTERVENTION CIBLÉE lors de colloques

Justice



ORGANISATION D'ACTIVITÉS INTERACTIVES

(quiz, dictée,
animation sur les
réseaux sociaux)

Affaires étrangères,
Armées, Économie,
Sports, Transition
écologique

VALORISATION DES OUTILS ET RESSOURCES PRODUITS à l'occasion d'événements sportifs

Sports

ÉCHANGES THÉMATIQUES en direction des agents

Transition écologique

DIFFUSION D'AUDIO sur les plateformes publiques

Santé

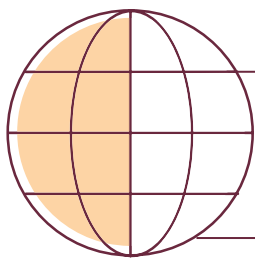


DIFFUSION D'UNE CAPSULE AUDIO avec témoignages d'agents

Affaires étrangères

SENSIBILISATION DES AGENTS nouveaux arrivants

Culture, Justice, Santé



SOUTENIR LA DYNAMIQUE INTERMINISTÉRIELLE,

une action renforcée de la DGLFLF pour favoriser
le partage et l'essaimage de bonnes pratiques

UN ÉVÈNEMENT NATIONAL consacré à la langue française

Culture

UN GUIDE méthodologique et de bonnes pratiques

Culture



UNE BROCHURE à l'occasion des

30 ans

du réseau des
hautes et hauts
fonctionnaires à la
langue française

Culture

Objectifs de la feuille de route

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, au titre de sa mission de coordination de la politique linguistique du Gouvernement pour le ministère de la Culture, mène une action interministérielle et institutionnelle pour accompagner l'emploi et la diffusion de la langue française au sein des administrations.

Elle s'appuie à cet effet sur un réseau de hauts fonctionnaires à la langue française, institué par le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française dont elle anime les travaux. À l'occasion des 30 ans de ce réseau, il est apparu souhaitable d'amplifier cette action.

La présente feuille de route interministérielle pour l'année 2026 mobilise ainsi l'ensemble des hautes et hauts fonctionnaires autour d'un objectif commun : faire de l'État un acteur pleinement exemplaire, en développant une culture partagée autour des enjeux liés à l'emploi de la langue française au sein de ses administrations.

Elle s'articule autour de

3 priorités

AXE 1

GARANTIR UNE PLEINE APPLICATION DE LA LOI TOUBON,

par une meilleure information des agents sur son contenu
et la mise à disposition d'outils et de ressources.

AXE 2

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS,

en sensibilisant les agents aux enjeux liés à l'emploi
de la langue française.

AXE 3

SOUTENIR LA DYNAMIQUE INTERMINISTÉRIELLE,

en favorisant le partage et l'essaimage de bonnes pratiques,
la promotion des initiatives menées et la valorisation
du réseau des hauts fonctionnaires.

Axe 1

Garantir une pleine application de la loi Toubon, par une meilleure information des agents sur son contenu et la mise à disposition d'outils et de ressources.



CONSTAT

Si les obligations de la loi Toubon ont vocation à s'imposer, force est néanmoins de constater qu'elle est aujourd'hui insuffisamment appliquée par nombre d'acteurs, dont les acteurs publics.

Comme mis en exergue en octobre 2024 par la Mission d'information du Sénat dans son rapport « Le Français a encore son mot à dire » un nombre croissant d'infractions est ainsi relevé parmi les administrations de l'État, notamment dans leur communication.

Ces manquements peuvent conduire à des contentieux et des condamnations.

La méconnaissance de cette loi, souvent mal interprétée, constitue, selon la Mission, la première cause de son non-respect. Dans cette perspective, plusieurs instructions ont d'ores et déjà accompagné la mise en œuvre de la loi Toubon (dont la circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française) ainsi que différentes actions menées à cet effet, sous l'égide de la DGLFLF et du réseau des hautes et hauts fonctionnaires à la langue française.

Il apparaît néanmoins essentiel d'amplifier cet effort d'information auprès des agents.

À CETTE FIN, DE NOUVELLES ACTIONS SERONT DÉPLOYÉES EN 2026 :

La diffusion et la mise à disposition d'informations et de ressources relatives à l'enrichissement et à l'emploi de la langue française

Au ministère de la Culture

- Installation en 2026 d'un comité ministériel consacré à la langue française et aux langues de France, afin de structurer et renforcer le partage d'initiatives et d'informations entre toutes les directions générales du ministère de la Culture et d'assurer une coordination optimale des actions linguistiques au sein de celui-ci.

Au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

- Déploiement dans l'intranet d'une rubrique proposant diverses ressources aux agents : référencement de *FranceTerme* et de dictionnaires, mise en valeur des travaux du collège de terminologie.

Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Publication, de manière coordonnée avec les actualités législatives en matière de langue française, d'une circulaire rappelant les obligations d'emploi de la langue française aux agents du ministère et les ressources disponibles pour leur mise en œuvre.

Au ministère des Armées et des Anciens combattants

- Déploiement d'une rubrique consacrée à l'emploi dans la langue française dans l'intranet du ministère d'ici l'automne 2026.

Au ministère du Travail et des Solidarités et au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Référencement de *FranceTerme* et mise à disposition de différents outils (*dictionnaires spécialisés, foire aux questions sur la loi Toubon*) dans l'écosystème de formation en matière de santé (EHESP-INTEFP-EN3S).

L'élaboration de nouveaux contenus pédagogiques sur l'emploi de la langue française

Au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

- Réalisation et diffusion au premier trimestre 2026 d'une foire aux questions sur la loi Toubon à l'attention des agents du ministère et de ses opérateurs (personnels de l'administration centrale et territoriale, SDJES, CREPS, INSEP, ANS, écoles du ministère...).
- Élaboration au premier trimestre 2026 de 3 guides de bonnes pratiques linguistiques à l'attention des acteurs du sport : les agents publics, les fédérations sportives et les entreprises du sport. Y sont en particulier mis en valeur les enjeux et les dispositions de la loi Toubon, avec un renvoi vers des ressources complémentaires mises en ligne sur le site intranet du ministère des Sports.

Au ministère de la Justice

- Édition, au second semestre 2026, d'une nouvelle version de plaquette visant à lutter contre les anglicismes au quotidien. Celle-ci a pour objectif de faire connaître les équivalents français de termes anglo-saxons utilisés en contexte professionnel pour favoriser leur emploi par les agents.

Au ministère du Travail et des Solidarités et au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Élaboration et diffusion en décembre 2026 d'un support encourageant à éviter les anglicismes dans le domaine managérial, pour répondre à l'émergence de vocabulaire nouveau ou fréquemment utilisé relevant du jargon ou souvent emprunté à l'anglais.

Au ministère de la Culture

- Élaboration au second semestre 2026 d'une plaquette visant à lutter contre les anglicismes au quotidien.

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, au ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat et au ministère de l'Action et des Comptes publics

- Élaboration et diffusion dans l'intranet d'une foire aux questions sur la loi Toubon en direction des agents des ministères et de leurs opérateurs à l'automne 2026.

Au ministère de l'Éducation nationale

- Élaboration et diffusion dans l'intranet d'une foire aux questions sur la loi Toubon en direction des agents du ministère et de ses opérateurs.

Au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

- Mise à disposition de ressources visant, d'une part, à proposer des équivalents aux anglicismes les plus courants et, d'autre part, à répondre aux besoins des agents dans leur quotidien en rappelant le bon usage (*majuscules, points de grammaire, dire/ne pas dire...*) sous forme ludique.

La prise en compte des besoins lexicaux des agents, afin de limiter le recours aux anglicismes et de favoriser l'utilisation d'un langage précis et adapté au contexte professionnel

Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Intégration, dans les solutions internes d'IA générative en cours de déploiement au ministère, d'une fonctionnalité permettant d'identifier, à partir du corpus de notes diplomatiques internationales, les termes étrangers prioritaires pour la création ou la promotion d'équivalents français.
- Mobilisation accrue d'experts et praticiens des relations internationales dans les travaux du Collège de terminologie en privilégiant les profils opérationnels lors du renouvellement partiel de ses membres et en lançant un appel à contributions auprès des agents du ministère pour recueillir leurs besoins en traduction de termes étrangers.
- Diffusion aux principaux services administratifs d'une nouvelle compilation des termes de relations internationales publiés au *Journal officiel*, qui sera également communiquée à l'occasion du Sommet de la Francophonie les 15 et 16 novembre 2026 au Cambodge.

Au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

- Création au premier trimestre 2026 du LEXICOSPORTS (www.lexicosports.fr) à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milan Cortina, reprenant l'ensemble des mots des sports olympiques et paralympiques d'hiver, traduits en 3 langues (français, anglais et italien, avec, en outre, les noms d'épreuves en allemand).
- Édition au premier trimestre 2026 d'une brochure « Parlez-vous Sports d'hiver », en partenariat avec la Fédération française de ski.

Au ministère du Travail et des Solidarités et au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Formalisation et diffusion d'un lexique de termes traitant des situations sanitaires exceptionnelles d'ici fin 2026, à l'attention des agents du centre de crise sanitaire de la direction générale de la santé, pour un langage commun.

Au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

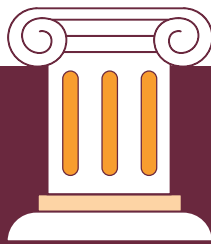
- Mise en ligne, en 2026, d'un espace dédié dans l'intranet ministériel pour permettre aux agents de signaler leurs besoins en matière de nouveaux termes ou de définitions.
- Renforcement, tout au long de l'année 2026, de la collaboration du groupe d'experts « Agriculture » avec celui de la « Santé » pour l'examen de termes et expressions relevant à la fois des santé humaine et animale.

Au ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, au ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, au ministère des Transports et au ministère de la Ville et du Logement

- Mise en ligne de nouveaux termes adoptés par le dispositif d'enrichissement de la langue française et relevant du pôle ministériel, sous forme d'actualités, pour les rendre plus accessibles aux agents du ministère.

Axe 2

Renforcer l'accessibilité des services publics, en sensibilisant les agents aux enjeux liés à l'emploi de la langue française



CONSTAT

La loi Toubon est encore trop souvent réduite à des images caricaturales qui en déforment la portée. Loin d'un texte rigide visant à figer la langue dans une prétendue pureté, elle s'inscrit au contraire dans une logique d'ouverture, accueillant les évolutions linguistiques et le dialogue avec les autres langues. Loi de cohésion sociale, elle vise essentiellement à assurer l'égalité et la protection des citoyens dans leur vie quotidienne.

Elle est aussi résolument moderne à l'heure où les enjeux d'intelligibilité des messages adressés aux citoyens figurent comme une priorité des politiques publiques. Le partage d'une langue commune constitue en effet un préalable pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, qu'elle soit sociale, culturelle ou générationnelle, sur l'ensemble des territoires de la République.

Il est indispensable de sensibiliser l'ensemble des agents à ces enjeux, qui contribuent directement à l'accessibilité des services publics, afin qu'ils puissent les intégrer concrètement dans leurs pratiques professionnelles.

DANS CETTE PERSPECTIVE, SERONT MISES EN ŒUVRE EN 2026 :

L'organisation d'activités interactives autour de la langue française, pour une première prise de conscience des enjeux liés à son emploi

Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

→ Publication régulière de quiz tout au long de l'année 2026, en complément des « Billets du président du collège », offrant une approche à la fois ludique et institutionnelle pour valoriser les enjeux et travaux terminologiques.

Au ministère des Armées et des Anciens combattants

→ Animation sur les réseaux sociaux de séquences sur l'origine d'expressions tout au long de l'année 2026.

Au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

→ Déploiement d'un quiz afin de rendre ludique l'apprentissage des termes élaborés au sein de la brochure « Parlez-vous les Sports d'hiver ».

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, au ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat et au ministère de l'Action et des Comptes publics

→ Organisation d'une dictée améliorée (mêlée d'anglicismes à remplacer par les termes officiels correspondants) les 17, 20 et 23 mars 2026 ouverte aux agents dans différents établissements des ministères.

Au ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

→ Mise en place d'un quiz sur l'intranet du ministère, à l'été 2026, à destination des personnels, avec l'objectif de tester des nouveaux termes publiés en 2024-2026 par le dispositif d'enrichissement de la langue française et d'inciter les agents à consulter *FranceTerme*.

Des interventions ciblées en direction des agents

Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Création et diffusion à l'automne 2026 d'une capsule audio rassemblant des témoignages d'agents diplomatiques, afin de sensibiliser les équipes du ministère à l'importance de la maîtrise des termes français dans les négociations internationales et les luttes narratives.

Au ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, au ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, au ministère des Transports et au ministère de la Ville et du Logement

- Organisation d'un échange, à l'automne 2026, avec les personnels du ministère, dans le cadre des « mardis de la ruche », sur la loi Toubon et les caractéristiques du dispositif d'enrichissement de la langue française, dans leur contexte professionnel.
- Communication générale sur la politique française de la langue sur les pages d'accueil des sites intranet et internet.

Au ministère du Travail et des Solidarités et au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Sensibilisation à la loi Toubon des nouveaux agents arrivant au ministère, lors du stage d'accueil du 23 mars 2026 : information sur l'écosystème participant à sa mise en œuvre, présentation des outils et ressources existants au sein des ministères sociaux (rubrique consacrée à la langue française dans l'intranet, foire aux questions sur la loi Toubon, dictionnaires spécialisés, plateforme *FranceTerme*).

Au ministère de la Justice

- Intervention de la haute fonctionnaire à la langue française, lors du colloque « Communication et pédagogie judiciaire » du 3 avril 2026 de la Cour de cassation, visant à mieux faire connaître aux acteurs du milieu juridique (magistrats, avocats, universitaires, juristes, étudiants en droit, institutions...) les enjeux de la politique de langue française au ministère de la Justice.
- Diffusion, à partir du second semestre 2026, de la plaquette visant à lutter contre les anglicismes au quotidien, dans les livrets d'accueil des agents nouvellement arrivés.

Au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

- Organisation, en 2026, d'une campagne d'affichage et dans l'intranet, « Et si on le disait en français », en direction des agents du ministère (*administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement technique et supérieur, opérateurs*).

Au ministère de la Culture

- Mise à disposition des agents nouveaux arrivants de la plaquette « Lutte contre les anglicismes au quotidien », avec un code 2D pour y accéder dans une rubrique consacrée à la langue française.

Une communication renforcée, promouvant les outils et ressources produits

Au ministère de la Justice

- Valorisation, via un événement ad hoc, du guide 2025 de bonnes pratiques rédactionnelles destiné aux agents des différentes directions du ministère de la Justice, pour améliorer les écrits transmis aux justiciables et usagers et contribuant à la promotion de l'emploi et de l'usage du bon français en contexte professionnel. À cet effet, ce guide intègre notamment des références au site *FranceTerme* et à l'actualité de la langue française. Cet événement sera également promu au travers d'un article en une dans l'intranet du ministère et sur les réseaux sociaux.
- Communication et diffusion de la plaquette visant à lutter contre les anglicismes au quotidien, via un article dédié sur la page intranet Langue française du ministère de la Justice et sur la page Communication.
- Exposition, au sein du ministère, des nouveaux mots du vocabulaire du droit en direction des agents au second semestre 2026. Cette exposition, située dans l'atrium du bâtiment Millénaire 3, s'effectuera au travers de plusieurs panneaux d'affichage, mettant en valeur une dizaine de termes publiés avec leur définition, dont les concepts trouvent un écho dans les pratiques des agents des différentes directions (aussi bien les directions « normatives » que « métiers »). Outre une présentation du dispositif d'enrichissement de la langue française, les agents seront également invités à proposer de nouveaux termes juridiques à définir, en scannant un code 2D renvoyant soit vers la boîte à idées de *FranceTerme*, soit vers un lien vers l'outil d'enquête Sphinx (dont les résultats seront analysés).

Au ministère du Travail et des Solidarités et au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

- Diffusion sur les plateformes publiques (*Deezer, Ausha, Spotify...*), au premier semestre 2026, de l'audio « Des mots pour mieux soigner et travailler » pour promouvoir le dispositif d'enrichissement et d'emploi de la langue française, ainsi que les outils déployés au sein du ministère.

Au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

- Valorisation des différents outils et ressources produits (3 guides de bonnes pratiques linguistiques, *LEXICO-SPORTS*, brochure « Parlez-vous Sports d'hiver ») à l'occasion de différents événements – Jeux Olympiques d'hiver de Milan Cortina, Semaine de la langue française et de la Francophonie, Jeux de l'Acadie au Nouveau Brunswick, Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar au Sénégal, Sommet de la Francophonie au Cambodge) – ainsi que, plus largement, auprès d'acteurs du réseau de la Francophonie, dont le Réseau des Maisons de la Francophonie, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL).

Axe 3

Soutenir la dynamique interministérielle, une action de la DGLFLF pour favoriser le partage et l'essaimage de bonnes pratiques, la promotion des initiatives menées et la valorisation du réseau des hauts fonctionnaires



CONSTAT

Les hautes et hauts fonctionnaires à la langue française forment l'un des plus anciens réseaux au service de la mise en œuvre d'une politique publique au sein des ministères.

Animé par le ministère de la Culture, il est un levier d'action précieux, pour assurer la pleine effectivité de cette politique publique au sein de leur administration.

Eu égard à sa fonction essentielle, il importe de consolider son action, pour soutenir une dynamique interministérielle en faveur de l'emploi de la langue française.

À l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, le réseau des hauts fonctionnaires à la langue française sera mis à l'honneur, pour accroître la visibilité de son action et renforcer sa contribution en faveur de la promotion et de la vitalité de la langue française au sein des administrations :

- Une rencontre nationale du réseau sera organisée dans le cadre d'un temps fort.
- La contribution des hautes et hauts fonctionnaires à la langue française en faveur de cette politique publique, ainsi que les initiatives exemplaires conduites à cet effet dans les administrations seront mises en lumière. Une brochure consacrée au rôle de ce réseau, faisant état du bilan des actions conduites et des engagements pris en 2026, sera notamment élaborée au second semestre 2026. Ce document a vocation à être diffusé largement au sein de l'ensemble des administrations.
- La mutualisation des actions entre ministères sera encouragée, par la mise en place systématique de retours d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques. Un guide pratique et méthodologique, appuyant également la prise de poste de haut fonctionnaire nouvellement nommé, sera notamment établi à la fin du second semestre 2026 à partir d'actions concrètes développées au sein du réseau.

Suivi de la feuille de route

Un bilan des actions conduites dans les ministères sera établi à l'issue de l'année 2026 par le ministère de la Culture. Ce bilan permettra de recenser les initiatives mises en œuvre, de valoriser les bonnes pratiques et d'identifier les pistes d'amélioration pour les années suivantes.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

3, rue de Valois — 75001 PARIS

→ culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France
